

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre
2006

I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX des séances du 31 août et du 25 septembre 2006

■ Procès-verbal de la séance du 31 août 2006 :

Vote : **Approuvé à**
l'unanimité

■ Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2006 :

Vote : **Approuvé à**
l'unanimité

II - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

1. Convention avec l'Association des Bibliothécaires du Livradois-Forez pour l'animation de quatre séances de contes à la bibliothèque municipale de Courpière pour un montant de 308 euros.

2. Avec le Conseil Général du Puy-de-Dôme d'une convention d'aide au financement de la saison culturelle 2006/2007, qui porte le montant de la participation du Département à 1.928 euros pour un budget prévisionnel de 12.840,40 euros.

3. Avec la Communauté de Communes du Pays de Courpière d'une convention de réalisation pour 2006-2007 par l'association « DETOURS » de travaux d'entretien et de restauration du petit patrimoine (aménagement du captage par un habillage en bois du coffret EDF à la Source du Salet et peinture et reprise de la maçonnerie à la Croix Marchadias), estimés à 10 journées d'intervention, dont le coût unitaire est fixé à 146,50 Euros.

4. Avenant à la convention 2005/2006 relative à la réalisation de travaux d'entretien, débroussaillage, restauration avec la Communauté de Communes du Pays de Courpière pour une réactualisation des journées de prestations de l'association DETOURS passant de 70 à 73 jours.

5. Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « GONG », 3 place des Charmes de Randan 63260 AUBIAT, pour la venue d'Alain Chanone le 20 octobre 2006, lors de la projection du film « Quand j'étais chanteur », d'un montant de 419,57 Euros TTC.

6. Contrat de vente avec le « Théâtre Coccinelle » pour le spectacle de marionnettes « Riri l'Explorateur » du 30 octobre 2006, pour un montant de 700 Euros TTC.

7. Avec le Conseil Général d'une convention de prêt gratuit d'expositions entre la bibliothèque municipale de Courpière et la Bibliothèque Départementale de Prêt.

8. Contrat avec le Cabinet Bisio et Associés pour une mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie au lotissement « Barbette » suite aux travaux d'eau potable à Courpière.

9. Contrat avec Rhône Alpes Paratonnerre, 73 chemin de la roue 69380 LOZANNE, pour la mise en place d'un paratonnerre sur la chapelle de l'église de Courtesserre pour un montant de 3.420 Euros HT.

10. Désignation de Maître PERRAUDIN, avocate, pour représenter la commune et défendre ses intérêts, lors de l'audience au tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand, dans l'affaire qui l'oppose à un particulier qui a exécuté des travaux sans permis de construire. Le montant des honoraires s'élève à 598 Euros.

III – AFFAIRES GENERALES

III / 1 – **Objet : Validation adhésion
collectivités nouvelles à l'EPF-SMAF.
Communes de COMPAINS et
d'ESPINASSE**

Vote : Pour à l'unanimité.

III / 2 – **Objet : Validation des
modifications des statuts de l'EPF-SMAF.**

Vote : Pour à l'unanimité.

III / 3 – Objet : Validation du bail locatif précaire avec l'association « des TOUS ENSEMBLE ».

1) Accepte de louer à cette association une grange en pisé, d'une surface de 150 m² située avenue LAFAYETTE pour entreposer des cartons en cours de valorisation pour une durée précaire de 6 mois à raison de 50€/mois.

Vote : Pour : 19 Abstentions : 6

IV – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

IV / 1 – Objet : Pour information : Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.).

IV / 2 – Objet : Point d'étape du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Actuellement, des réajustements sont apportés sur la délimitation des zones suite à la dernière phase de concertation avec la population durant tout le mois d'octobre. De plus, un travail de cohérence est en cours entre le PLU et la ZPPAUP.

IV / 3 – Objet : Validation des orientations du Contrat Local de Développement (C.L.D.)

Le Conseil général a décidé de soutenir les territoires communautaires du Département par la mise en œuvre d'un second Contrat de Local développement (CLD) faisant suite à une première génération 2001-2005 qui concerne l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Courpière. Les communes du territoire peuvent présenter des projets sous maîtrise d'ouvrage communale

Après avoir pris connaissance des actions communales CLD 2007-2011 pouvant faire l'objet d'un financement à hauteur de 25% du coût global HT de chaque projet.

Vote : Pour : 19 Contre : 6

IV / 4 – Objet : Mise à l'étude de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2005 relatif au nouveau contrat d'étude ZPPAUP

1) Décide la mise à l'étude de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Vote : Pour : 18 Abstentions : 6

IV / 5 – Objet : Validation des marchés de travaux de la réhabilitation AEP et voirie du quartier de Barbette.

Les principaux éléments de cette consultation font apparaître :

- **publicité :** Courpière Infos n°41/2006 + J.O. du 30/09/06 + La Montagne du 27/09/06
- **Critères d'attribution :** prix des prestations, délai d'intervention.
- **Date limite dépôt des offres :** 17 octobre 2006
- **Montant prévisionnels :** lot n°1-AEP – 10 6567,85 € HT
Lot n°2-voirie – 55 071 € HT avec option trottoirs 8 575 €

1) Retient l'offre de l'entreprise SADE-AEP- pour le lot n°1.- 99 481,50 € HT

2) Retient l'offre de l'entreprise SCI Route pour le lot n°2 voirie– 60 165,00 €+option de 7 702,80 €

Vote : Pour à l'unanimité.

IV / 6 – Objet : Validation création opération programmation de l'habitat (OPAH) au centre bourg.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) permettrait d'accorder des subventions majorées de l'ANAH aux propriétaires de 20 à 30 % qui peuvent être portées à 35 voire 50 % par le soutien des collectivités territoriales,

Vote : Pour à l'unanimité.

IV / 7 – Objet : Validation lot n°10 serrurerie – Marché négocié espace multi activités - 2^{ème} tranche.

Considérant que l'entreprise adjudicatrice Prométal (15112 €HT) pour le lot serrurerie n°10 a fait connaître son désistement au maître d'ouvrage délégué qui a lancé une procédure de marché négocié.

Choix de l'entreprise BOURDOULEIX pour un montant de 24065.00 € H.T.

Vote : Pour : 18 Contre : 6

V – AFFAIRES FINANCIERES

V / 1 – Objet : Décision modificative n°2 – Budget principal – Réajustement des programmes d'investissement.

Réaffectation de différents articles de la section d'investissement

Vote : Pour : 18 Contre : 6

V / 2 – Objet : Travaux en régie 2006 – Fleurissement – Boulevard circulaire.

Fleurissement

Matériel : 717,25 € TTC

Personnel

60 h 00 x 17 € = 1 020 €

Vote : Pour à l'unanimité

V / 3 – Objet : Droits de place pour forains hors marché et foire hebdomadaire.

Vu la demande du négociant en huîtres et produits de la mer, de s'installer en bas de l'Avenue de la Gare les vendredis,

- **Accorde** une dérogation à titre exceptionnel à Monsieur Patrick CLEMENT pour s'installer en dehors des conditions habituelles du marché hebdomadaire et de fixer le montant du droit de place à 4,80 € par semaine.

Vote : Pour : 18 Contre : 6

V / 4 – Objet : Travaux d'extension d'éclairage du terrain de Lagat.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

6458 ,58 Euros H.T.

Vote : Pour à l'unanimité.

VI – AFFAIRES DU PERSONNEL

V II / 1 – Objet : Création poste recensement 2007 pour un coordonnateur communal.

Le recensement de la population est programmé en début d'année 2007,

- **Accepte** la création d'un poste de non titulaire pour besoin occasionnel à temps complet de coordonnateur communal pour la période du 2 janvier au 2 mars 2007.

Vote : Pour à l'unanimité.

VII / 2 – Objet : Décision de principe permettant le remplacement des titulaires momentanément indisponibles par des agents non titulaires.

Face à la nécessité d'assurer la continuité du service public pendant l'indisponibilité des agents titulaires,

Vote : Pour : 21 Abstentions : 3

VII / 3 – Objet : Création d'un poste d'agent des services techniques.

- **Accepte** la création d'un poste d'agent des services techniques à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2006 pour un agent en fin de contrat aidé et actuellement contractuel .

Vote : Pour à l'unanimité

VII– AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

VII/ 1 – Objet : Modification des tarifs saison culturelle 2006/2007

Vote : Pour : 21 Abstentions : 3

**VII/ 2 – Objet : Subvention 2006 à l'association sportive automobile Dôme Forez pour l'organisation du 37^{ème} rallye des Monts Dômes
SUBVENTION DE 200€ DEJA VERSEE.**

VII/ 3 – Objet : Prise en charge des transports scolaires I.S.P. pour la piscine.

En vue d'aider l'Institution Saint Pierre à transport des élèves du primaire de l'ISP à la Piscine Municipale de Thiers pour un montant total de 621 € correspondant à une série de 9 transports durant le dernier trimestre 2006 assurée par l'entreprise RAJAT.

Vote : Pour à l'unanimité.

VII/ 4 – Objet : Prise en charge des séances de cinéma de Noël pour l'ensemble des élèves de Courpière.

Considérant que la commune de Courpière offre traditionnellement à l'occasion de Noël une séance de cinéma aux enfants des écoles primaires publiques et privées de Courpière, reconduction de la prise en charge de la séance de cinéma de Noël pour l'ensemble des élèves des écoles publiques et privées de Courpière (au tarif Scolaire de 2,40 Euros).

Vote : Pour à l'unanimité.

VII/ 5 – Objet : Prise en charge des séances de cinéma pour la séance « Indigènes ».

Prise en charge des droits d'entrée du cinéma pour les organisateurs du débat soit 73,20 €uros.

Vote : Pour à l'unanimité.

VII/ 6 – Objet : Remplacement de Madame COTINAT par Monsieur RAVOUX au conseil d'exploitation de la régie du cinéma.

Vote : Pour : 18 Abstentions : 6

VIII– QUESTIONS DIVERSES

VIII/ 1 – Objet : Passage de dépenses inférieures à 500 Euros en section d'investissement.

Pour un montant total de marchandises de 5758,83€ TTC

Vote : Pour à l'unanimité.

IX– QUESTIONS ORALES

ZAC DE LA GARE

Monsieur CARTON demande que le Conseil Municipal délibère sur l'abandon du projet « ZAC de la Gare ».

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de respecter l'ordre du jour du Conseil Municipal, et que ce point n'y est pas inscrit. Par ailleurs, il explique que les études de préféabilité de la ZAC de la Gare ne sont pas terminées, et que le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur ce projet en Janvier.

Vote : 6 pour et 18 contre.